

SEMAINE DU LUNDI 20 JUILLET AU DIMANCHE 26 JUILLET 2015

Le nom composé en voie de disparition au Québec

La Presse, 7/21/2015, A6 (#réf : 6973)

Louise Leduc

Longueur : Moyen; Catégorie : Démographie

Mots-clés : Noms de famille, Père, Enfants

Après avoir été donné à 22 % des nouveau-nés en 1992, le nom composé – les Laurendeau-Bigras et Giroux-Lamontagne – n'est plus attribué qu'à un enfant sur 10 au Québec. Pourquoi la mère ne transmet-elle son nom que très rarement? Qu'est-ce qui motive les couples à adopter ou à rejeter le nom composé? Une étude sur la question révèle à quel point le choix du nom, loin d'être innocent, charrie à la fois des traditions fortes, des valeurs ou des souffrances. Dans les Cahiers québécois de démographie publiés ce printemps, quatre chercheurs, Laurence Charton, Louis Duchesne, Denise Lemieux et Françoise-Romaine Ouellette, font le compte rendu de leur étude qualitative réalisée auprès d'un échantillon de 25 personnes dont le profil correspond à peu de choses près à la répartition des noms transmis aux enfants en 2010. Les raisons de ceux qui décident de donner un nom composé à leurs enfants sont très variées. Certains le font pour respecter les deux lignées. D'autres cherchent plutôt à donner un nom absolument unique à leur enfant. Enfin, le nom composé peut être choisi par respect de l'égalité entre les parents. Le choix du nom unique est aussi soumis à des raisons diversifiées. Un des pères cités résumera la pensée de plusieurs autres hommes interviewés. Pour lui, la transmission du nom est une question de reconnaissance de son rôle. Ce que concluent les chercheurs de tout cela? « La réforme législative sur le nom au Québec a contribué à transformer les connotations associées au nom, celui hérité exclusivement d'une mère, par exemple, mais aussi à réfléchir à la question de l'égalité entre les sexes, où le patronyme pourrait être choisi pour compenser une asymétrie biologique. » Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/201507/21/01-4887004-le-nom-compose-en-voie-de-disparition-au-quebec.php>.

Près des trois quarts des jeunes filles vaccinées contre le VPH

La Tribune, 7/21/2015, Cyberpresse (#réf : 6974)

Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Vaccination, VPH, Adolescentes

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 20 au 26 juillet

La couverture vaccinale du papillomavirus a été d'environ 72 pour cent chez les filles âgées de 12 à 14 ans et de 64 pour cent chez les filles âgées de 17 ans au Canada en 2013, selon l'Enquête sur la couverture vaccinale nationale des enfants. Environ 89 pour cent des enfants âgés de deux ans avaient par ailleurs reçu le nombre recommandé de vaccins contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, et environ 77 pour cent des enfants de deux ans avaient reçu les vaccins recommandés contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos. La couverture de la polio chez les enfants de deux ans atteignait 91 pour cent, tandis que 73 pour cent avaient été vaccinés contre la varicelle. Une petite proportion d'enfants, soit 1,5 pour cent, n'avaient jamais reçu de vaccin de quelque type que ce soit. Dans le cas des enfants qui avaient reçu au moins un vaccin, la majorité de leurs parents ou tuteurs convenaient que les vaccins administrés aux enfants sont importants pour la santé de leur enfant (97 pour cent), qu'ils sont efficaces (97 pour cent) et qu'ils sont sans danger (95 pour cent). Lien : <http://www.lapresse.ca/la-tribune/actualites/201507/21/01-4887078-pres-des-trois-quarts-des-jeunes-filles-vaccinees-contre-le-papillomavirus.php>.

Vacciner les garçons malgré les coûts

Le Devoir, 7/22/2015, A1 (#réf : 6975)

Isabelle Paré

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Vaccination, VPH, Garçons

Malgré son coût élevé, l'Institut national de la santé publique du Québec recommande d'étendre la vaccination universelle contre le virus du papillome humain (VPH) à tous les jeunes garçons de 4e année du primaire, pour mieux protéger éventuellement les jeunes hommes gais de cette infection transmise sexuellement très courante. Attendu depuis longtemps, l'avis rendu public mardi par le Comité d'immunisation du Québec (CIQ) suit en ce sens la position adoptée par le Comité d'immunisation du Canada en 2012, ainsi que celle de plusieurs autres comités d'experts à travers le monde. Les spécialistes concluent que le programme d'immunisation offert aux filles depuis 2007 ne protège que celles-ci ainsi que les hommes hétérosexuels, mais laisse sans protection les jeunes hommes ayant des rapports avec d'autres hommes. Si Québec va de l'avant avec ce nouveau vaccin pour les garçons, elle sera la quatrième province après l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse (dès l'automne prochain) à offrir ce programme vaccinal aux garçons, alors que la Colombie-Britannique a choisi d'en limiter l'accès aux hommes gais et itinérants. L'Australie a aussi inclus les préadolescents à son programme public. Mais l'adoption du programme au Québec demeure encore hypothétique, compte tenu des bémols que contient le rapport du comité d'immunisation et du contexte budgétaire actuel. En effet, si les experts considèrent comme évidents les bénéfices du vaccin pour prévenir les infections dans la population d'hommes homosexuels, ils conviennent que son coût dépasse le seuil généralement accepté pour ce type d'initiative de santé de santé publique, mais demeure « acceptable » compte tenu des enjeux. En plus de la vaccination à l'école, le CIQ recommande aussi

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 20 au 26 juillet

d'offrir le vaccin gratuitement à tous les hommes gais de moins de 26 ans. Les premières études menées sur l'impact du vaccin anti-VPH chez les filles démontrent qu'en Australie, le nombre de condylomes et de lésions précancéreuses a chuté dramatiquement dans cette population. Au Québec, une analyse de prélèvements faits sur de jeunes filles en âge d'avoir des relations sexuelles a démontré que les souches de VPH contenues dans le vaccin étaient quasi inexistantes. « Il est trop tôt pour savoir quel sera l'impact sur les cancers, mais dans certains pays, on constate déjà une baisse des lésions précancéreuses », avance la Dre Sauvageau. Pour lire l'article : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/445657/vph-vacciner-les-garcons-malgre-les-couts>.

Aide à mourir : Ottawa n'écouterait pas nécessairement son comité

Le Devoir, 7/23/2015, A2 (#réf : 6976)

Kristy Kirkup Presse Canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Soins de fin de vie

Mots-clés : Aide médicale à mourir, Cour suprême,

Le gouvernement conservateur ne se laissera pas dicter sa ligne de conduite sur l'aide médicale à mourir par le comité externe qu'il vient de mettre sur pied pour mener des consultations et le conseiller, a prévenu mercredi le ministre fédéral de la Justice. Peter MacKay répondait ainsi à ceux qui se sont immédiatement inquiétés de la composition « partielle » de ce comité, mis sur pied vendredi par les ministres de la Justice et de la Santé pour aider le gouvernement à se conformer à l'arrêt de la Cour suprême qui invalidait, il y a cinq mois, les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le recours à l'aide médicale à mourir. Le ministre MacKay a cependant soutenu mercredi, à Halifax, que le comité entendra un « large éventail » de points de vue avant de formuler ses recommandations, et que ce sera ensuite au pouvoir exécutif de prendre finalement les « décisions importantes », afin de combler ce qu'il a qualifié de « tout un vide juridique » créé par l'arrêt de la Cour suprême. Le comité externe est présidé par le professeur en psychiatrie Harvey Max Chochinov, de l'Université du Manitoba, qui est aussi directeur de l'unité de recherche en soins palliatifs à Action cancer Manitoba. Il sera épaulé par le constitutionnaliste Benoît Pelletier, professeur de droit à l'Université d'Ottawa et ancien ministre libéral québécois, et par Catherine Frazee, ancienne codirectrice de l'Institut pour la recherche et l'éducation sur l'invalidité de l'Université Ryerson de Toronto. Le ministre MacKay juge par ailleurs irréaliste la date butoir de février 2016 fixée par la Cour suprême pour que le gouvernement modifie sa loi, d'autant plus que le Parlement sera bientôt dissous pour la tenue du scrutin du 19 octobre. « J'estime que pour un sujet aussi grave, qui entraînera des conséquences aussi sérieuses, un gouvernement, un futur gouvernement, un futur ministre devraient pouvoir prendre le temps de bien faire les choses. C'est là mon opinion personnelle ». Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/445789/aide-a-mourir-ottawa-n-ecouterait-pas-necessairement-son-comite>.

Protection de l'enfance – La moitié des jeunes en foyer d'accueil est autochtone

Le Devoir, 7/23/2015, A1 (#réf : 6977)

Marco Bélair-Cirino

Longueur : Moyen; Catégorie : Protection de l'enfance

Mots-clés : Jeunes autochtones, Foyer d'accueil, Négligence

Les provinces et les territoires se préoccupent de la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection de l'enfance au Canada. Près de la moitié (48 %) des 30 000 enfants et adolescents en foyer d'accueil au pays est issue des communautés autochtones. Pourtant, les Premières Nations, les métis et les Inuits — tous confondus — ne forment que 4,3 % de la population canadienne, selon Statistique Canada. Une situation qui n'est pas étrangère à l'épisode douloureux des pensionnats autochtones. Au Québec, les enfants autochtones confiés au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) sont cinq fois plus nombreux que les non autochtones, considérant leur poids démographique. En effet, 10 % des enfants confiés aux services sociaux sont autochtones. Cependant, à peine 2 % des enfants québécois sont autochtones. La négligence — le défaut d'agir dans l'intérêt premier de l'enfant et posant un risque de préjudice au fil du temps — est le principal motif de prise en charge des enfants autochtones par les services sociaux, soit plus que les sévices — des actes délibérés et violents qui s'accompagnent d'un risque immédiat pour le bien-être de l'enfant. Les cas de négligence sont plus nombreux dans des familles engluées dans la pauvreté, l'abus d'alcool et de drogues, l'isolement social et la violence conjugale. « [Ces facteurs] peuvent affecter la capacité de ces personnes à répondre aux besoins physiques et psychosociaux de base des enfants dont elles ont la charge », souligne l'Assemblée des Premières Nations (APN) dans le rapport « Kiskisik Awasisak : n'oublions pas les enfants » cité par le Groupe de travail sur le bien-être des enfants autochtones. En effet, la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection de l'enfance est ni plus ni moins qu'« un prolongement d'un modèle historique de retrait des enfants des Premières Nations de leur milieu de vie », indique l'APN. L'envoi systématique d'enfants autochtones dans des pensionnats ou en adoption dans des familles non autochtones a privé les exilés de force de l'influence des traditions et de la culture de leur communauté, tout en provoquant à la longue le démembrement de ces mêmes communautés autochtones. Le groupe de travail esquisse quelques pistes d'intervention, notamment l'intensification de la lutte contre la pauvreté affligeant les Premières Nations, les métis et les Inuits, le renforcement des programmes de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes ou encore des programmes visant à réduire la violence familiale. « Il est essentiel de s'attaquer aux "causes profondes" de la négligence afin de réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge par les systèmes de protection de l'enfance », plaide-t-il. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/445799/protection-de-l-enfance-la-moitie-des-jeunes-en-foyer-d-accueil-est-autochtone>.

Explosion de diagnostics du TDAH chez l'adulte

Le Devoir, 7/25/2015, A3 (#réf : 6978)

Isabelle Paré

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Aînés, TDAH, Surdiagnostic

Les diagnostics et les prescriptions de stimulants pour traiter le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) chez les adultes ont littéralement explosé ces dernières années au Québec. Des chiffres obtenus de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) démontrent que le nombre d'adultes en traitement pour le TDAH est plus de 25 fois plus élevé qu'en 1996 et que ces derniers consomment désormais près de 40 % des psychostimulants prescrits au Québec. Une tendance qui colle aux chiffres dévoilés cette semaine par la firme Shire qui commercialise un des psychostimulants les plus prescrits au pays, démontrant que le marché des adultes, en hausse de 14 % l'an dernier, représente désormais 36 % de la consommation totale au Canada. À la lumière de cette escalade inquiétante, des chercheurs de l'Université McGill mettent en garde contre une tendance au surdiagnostic chez l'adulte, amplifiée notamment par les exigences de performance de plus en plus élevées des milieux de travail. La montée en flèche de diagnostics du TDAH, une condition rare chez l'adulte avec une prévalence estimée à 4 % (aux États-Unis), pourrait s'expliquer en partie en raison des critères vagues utilisés pour définir cette condition dans la dernière édition du DSM (Manuel diagnostique des troubles mentaux). « Il y a peut-être plus de cas détectés, mais aussi de faux diagnostics. Plusieurs personnes affectées par un manque de concentration ou une désorganisation peuvent avoir le TDAH, mais souffrent en fait d'autres conditions comme la dépression, l'anxiété ou même des troubles bipolaires, qui peuvent présenter des symptômes apparentés. Il y a aussi des conditions qui ne sont pas pathologiques et ne requièrent pas une médication », insiste le Dr Thombs. Selon ce dernier, d'autres facteurs sociaux entrent en jeu, notamment l'important lobby exercé par les compagnies pharmaceutiques, l'influence des informations circulant sur Internet, la pression sociale et la perception des patients face à leur propre performance. « Des gens viennent consulter le Dr Paris en souhaitant sortir du bureau avec un diagnostic et une prescription », dit-il. Le surdiagnostic, qui se traduit par une médication non nécessaire, n'est pas anodin, croit ce médecin, puisque les psychostimulants peuvent entraîner des problèmes d'hypertension, de l'arythmie et dans certains cas, des pensées suicidaires. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/446020/explosion-de-diagnostics-du-tdah-chez-l-adulte>.

NOTE: Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.